

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 MARS 1866.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean-Hubert Goffin, cultivateur et pro- priétaire à Mechelen, province de Limbourg.

(Voir le n^o 252 de la Chambre des Représentants, session 1864-1865.)

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Hubert Goffin, cultivateur à Mechelen (Limbourg), est né à Maestricht le 2 mai 1838; habitant la Belgique depuis plus de 40 ans, il vient solliciter la naturalisation ordinaire.

Il résulte des pièces du dossier et des renseignements recueillis par Votre Commission, que le pétitionnaire, qui a satisfait, dans son pays, aux lois sur la milice et qui s'y est conduit d'une manière honorable, se trouve dans une position de fortune qui offre toutes les garanties désirables. Les diverses autorités consultées le présentent comme méritant, à tous égards, la faveur qu'il sollicite.

Le sieur Goffin a droit à l'exemption des droits d'enregistrement, en vertu de la loi du 30 décembre 1853. Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans la séance du 8 décembre 1865, à la majorité de 60 suffrages contre 8.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer de l'accueillir favorablement.

Le Président,
M. DE ROBIANO.

Le Rapporteur,
J. VAN SCHOOR.